

La convocation a été adressée individuellement le 20 mars 2017 à chaque Membre du Conseil d'Administration pour la réunion du 27 mars 2017.

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 27 mars 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Aixe-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni au dojo du Centre Culturel Jacques Prévert d'Aixe sur Vienne, sous la présidence de René ARNAUD.

Présents : René ARNAUD, Martine CELAS, Marie-Noëlle DUMOND, Monique LE GOFF, Annie LABRACHERIE, Marie-Agnès TREILLARD, Gisèle MOREAU, Jean-Pierre BRUNET, Gérard BOYER, Ginette BUISSON, Raphaëlle VIGNERAS, Joëlle DUMONT.

☞ Martine CELAS procède à l'appel des membres du Conseil d'Administration et demande si aucune remarque n'est à formuler quant au dernier compte-rendu. Celui-ci est donc adopté.

☞ Avant de commencer l'ordre du jour de la séance, René ARNAUD, souhaite faire lecture d'un courrier qui lui a été adressé par le Président du Conseil Départemental. Celui-ci indique que suite à la fusion du Comité Départemental des retraités et des Personnes Agées (CODERPA) et du Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH) est né le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA). Cette nouvelle instance a pour mission d'assurer la participation des personnes âgées et des personnes handicapées à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de l'autonomie dans le Département. Le Président du Conseil Départemental demande de désigner un membre titulaire et un membre suppléant au sein du CCAS.

M. ARNAUD demande si l'assemblée ne voit pas d'objection à rajouter cette désignation à l'ordre du jour de cette séance afin de pouvoir donner une réponse rapidement au Conseil Départemental. Les membres du Conseil d'Administration acceptent à l'unanimité et procèdent à la désignation (délibération n°2017/25):

* Martine CELAS : membre titulaire

* Marie-Claire SELLAS, membre suppléant

☞ Véronique CHATARD et Dominique DELAGE, Directrice Générale des Services de la Mairie d'Aixe sur Vienne, présentent, au Conseil d'Administration, les différentes délibérations à prendre concernant le budget du CCAS :

- Présentation du Compte de Gestion 2016 : validé par la délibération n°2017/18
- Présentation du Compte Administratif 2016 : le Président ne prenant pas part au vote, le Conseil d'Administration le valide par la délibération n°2017/19

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE CLOTURE	SOLDE CUMULE
Budget de fonctionnement général	194617.34 €	193084.16 €	-1533.18 €	+ 5625.30 €
Budget Action Sociale	52212.32 €	48665.72 €	-3546.60 €	+ 1371.78 €
Budget repas à domicile	142405.02 €	144417.84 €	+ 2012.82 €	+ 4253.52 €

Dominique DELAGE indique aux membres du Conseil d'Administration que la principale recette du CCAS est une subvention dite « d'équilibre » versée par le Conseil municipal. Le budget prévisionnel du CCAS est établi en mars et la subvention de la Mairie est versée en décembre après consultation des dépenses réalisées durant l'année et elle est donc réajustée en fonction. Le but étant de ne pas avoir un excédent de fonctionnement trop important.

- Présentation de l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 : validé par la délibération n°2017/20

- Présentation du budget prévisionnel 2017 : validé par la délibération n°2017/21.

	DEPENSES	RECETTES
Budget de fonctionnement général	235161.00 €	235161.00 €
Budget Action Sociale	76250.00 €	76250.00 €
Budget repas à domicile	158911.00 €	158911.00 €

Le budget prévisionnel a été établi sur les mêmes bases que l'année précédente :

- Le budget du service action sociale est un peu supérieur du fait de la réintégration de Véronique CHATARD sur le poste d'Assistant socio-éducatif.
- Le budget repas à domicile est basé sur estimation de 17600 repas vendus

☞ Le Conseil d'Administration vote la subvention 2017 pour la Mission Locale Rurale d'un montant de 5880.00 € (délibération n°2017/22).

Marie-Noëlle DUMOND indique l'importance de l'existence de cet organisme qui a vocation à accompagner les jeunes de – de 26 ans, non scolarisés, dans leur insertion sociale et professionnelle, il sensibilise les acteurs économiques à ce sujet et pilote des outils d'insertion comme les contrats d'avenir et la garantie jeune.

☞ Véronique CHATARD présente le projet mobilité et autonomie pour lequel Aix sur Vienne sera un site d'expérimentation :

<u>Environnement :</u>	La Mairie d'Aix sur Vienne est membre d'Autonom'lab (<i>Autonom'lab est un Living Lab, pôle d'innovation en santé et autonomie des personnes, destiné à favoriser l'émergence de projets et de solutions innovantes pour l'autonomie des personnes</i>) depuis sa création en 2010. Ce dernier a été sollicité par Indépendance royale pour co-construire un projet permettant de faciliter l'utilisation des scooters à des personnes à mobilité réduite et démocratiser ce type de véhicule.
<u>Objectifs :</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Mener une étude afin d'évaluer les usages/freins/besoins/attentes. • Rendre les scooters accessibles financièrement • Participer à la banalisation des outils de mobilité • Apporter des éléments pour éventuellement faire bouger les lignes au niveau des prises en charge.
<u>Partenaires du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Sites d'expérimentation : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le CCAS d'Aix/Vienne pour une mise à disposition auprès des administrés aixois en demande de cet outil. ○ Le CCAS de Limoges pour une mise à disposition auprès des résidents de deux établissements pour personnes âgées autonomes. ○ Limoges métropole pour une mise à disposition au sein de leur parc de location « vélim ». • Indépendance Royale pour le prêt des scooters • ADER 19 pour la formation à l'utilisation des scooters • ILFOMER (école des ergothérapeutes) pour aider à l'identification des parcours de déplacement, évaluer l'acceptabilité par les autres et aider à la construction d'un questionnaire d'aptitude. • CARSAT : financeur

	<ul style="list-style-type: none"> Partenaires à l'élaboration et la co-construction du projet : pôle aidant/aidés, CISS Limousin, AFM, AFNOR (étude pour insérer le projet dans le guide de recommandations diffusé au niveau national), GRESKO Unilim pour mener une évaluation sociologique d'usage.
<p>Objectifs opérationnels :</p> <p>Travail à mener</p> <ul style="list-style-type: none"> au sein du groupe de travail avec Autonom'lab en groupe de travail sur chacun des sites 	<ul style="list-style-type: none"> Connaître l'environnement : <ul style="list-style-type: none"> Prise en compte du PAVE (Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics), de l'AdAP (Agenda d'Accessibilité Programmée des Etablissements recevant du Public). Mener un travail de visualisation des parcours adaptés (à la vie pratique, aux loisirs...) à l'utilisation d'un scooter. Tester les parcours visualisés Informers et communiquer sur ces parcours Etudier et définir le public ciblé : <ul style="list-style-type: none"> Qui ? avec quelles capacités ? qui ne peut pas ? quels sont les freins ? Quelles conditions ? Travailler un questionnaire/outil d'évaluation Comment le mobiliser ? comment communiquer auprès de lui et/ou du grand public ? Définir et étudier l'utilisation du scooter dans l'environnement : <ul style="list-style-type: none"> Choisir le scooter en fonction des besoins (capacité, autonomie, maniabilité...) Prévoir une formation à l'utilisation du scooter pour la/les personne(s) référente(s) et futurs utilisateurs : test de manipulation de l'outil et de l'outil dans l'environnement à définir Quelles préconisations donner et mettre en place (assurance, certificat médical de non contre-indication, contrat de location, participation financière, caution, durée, engagements). <p>Définir un lieu de stockage, les personnes référentes, les conditions de la mise à disposition (domicile ? mairie ?...).</p>
Budget :	<p>formation des référents de site et assurance des scooters prises en charge par Autonom'lab:</p> <ul style="list-style-type: none"> Coût de location 500 € pour l'expérimentation par site Coût de petit matériel et de communication : 100 €

Une 1^{ère} réunion du groupe de travail pour le site d'Aixe sur Vienne aura lieu le 28/03/2017, sachant que la convention pour ce projet sera à l'ordre du jour du prochain Conseil d'Administration.

Joëlle DUMONT, Raphaël VIGNERAS et Marie-Agnès TREILLARD connaissent des personnes ayant des difficultés de déplacement qui pourraient être intéressées.

☞ Véronique CHATARD présente les dossiers de demande d'aide du jour:

N° dossier	QF	DEMANDE	AVIS	AIDE ACCORDEE
<i>1/27.03.2017 Délibération 2017/23</i>	478	Demande d'aide à vivre	Accord partiel	<i>100 € versés au demandeur</i>
<i>2/27.03.2017 délibération 2017/24</i>	384	Demande pour un impayé de cantine et d'ALSH	Accord	<i>304.64 € versés au Trésor Public</i>